

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis tenue le 3 novembre 2014 à l'édifice municipal de Piopolis à 19 h 30 à laquelle sont présents le maire Monsieur Fernand Roy, les conseillères Marie Poissant-Manning et Marie-Claire Thivierge et les conseillers Germain Grenier, Jean-Marc de Raeve, Marc Beaulé et Luc Beaulé.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Karine Bonneau, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2014-11-206

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Appuyé par le conseiller Marc Beaulé
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous est adopté en ajoutant les points suivants:

- 11.7 Plan de développement CDLP
- 11.8 Projet de signalisation
- 11.9 Rôle d'évaluation
- 11.10 Projet éolien
- 11.11 Réforme cadastrale
- 12.7 Nomination répondant culturel
- 12.8 Comité culturel

**MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR**

*« Toute décision du Conseil municipal doit être prise
dans le meilleur intérêt des citoyens »*

DATE : Le lundi 3 novembre 2014

HEURE : 19 h 30

ENDROIT : Édifice municipal

1.0 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2014

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Installation panneau de sortie de secours
- Registre Règlement d'emprunt 2014-14 Édifice Maillots
- Remerciement Association Érable et le Chêne Lac-Mégantic
- Taxes 2014

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

5.0 Correspondance

6.0 Administration générale

- 6.1 Destruction des archives
- 6.2 Adoption du Règlement 2014-16 modifiant l'article 13 du Règlement 2014-05 sur la taxation
- 6.3 Règlement 2014-15 modifiant le Règlement d'emprunt égout et aqueduc 2008-12 afin de modifier l'article 4 : cas ancien presbytère et commerces.
- 6.4 La Constellation : adhésion au projet paniers de Noël
- 6.5 Prix hommage bénévolat-Québec 2015
- 6.6 Budget 2015
- 6.7 Discours du maire 2014
- 6.8 Souper de Noël : élus et employés et vœux de Noël Echo Frontenac
- 6.9 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
- 6.10 Ancien portable maire
- 6.11 Offre de service Quatorze communications web design
- 6.12 Demandes d'aide financière
 - 1) comité de la Fête de Noël des enfants
 - 2) Corps cadets 1937
 - 3) adhésion JEVI

7.0 Sécurité publique

- 7.1 Entente service incendie Woburn
- 7.2 Rencontre avec le Directeur de la Sûreté du Québec
- 7.3 Offre de service Trafic

8.0 Transport

- 8.1 Déneigement des chemins : personnel

9.0 Hygiène du milieu

- 9.1 Offre de services Environnement s-air : inspection pour identification d'amiante
- 9.2 Offre de services SNC Lavalin

10.0 Santé et bien-être

- 10.1 Pacte rural : projet édifice multiservices

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

- 11.1 Dossier Galarneau
- 11.2 Dérogations mineures
 - 1) M. Fernand Gravel
 - 2) Mme Louise Lacerte
 - 3) M. Daniel Mercier
- 11.3 Projet de camping M. Daniel Jacques
- 11.4 Rapport CCU
- 11.5 Parcours de marche au cœur de Mégantic

11.6 Rapport mensuel de l'inspecteur en environnement et bâtiment

12.0 Loisirs et culture

- 12.1 Offre d'achat édifice Maillots
- 12.2 Demande d'accès au stationnement Marina et bloc sanitaire : triathlon
2 août 2015 : Félix Guèvremont
- 12.3 Horaire patinoire et embauche de M. Harenclak
- 12.4 Saison camping 2014
- 12.5 Bibliothèque
- 12.6 Grande cueillette des mots

13.0 Comptes à payer

14.0 Dépenses récurrentes

15.0 Varia

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant Manning
Loisirs, culture et politique familiale (jeunes familles et Vieillir actif et en santé)
Comités : Sécurité, Québec en forme et Comité culturel

Conseiller # 2 M. Germain Grenier
Schéma de couverture des risques en sécurité incendie, sécurité civile
Comité : Trans-Autonomie, Plan des mesures d'urgence et Patinoire

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Bibliothèque, politique familiale (jeunes familles et Vieillir actif et en santé)
Comité : Piopolis fête l'hiver

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve
Environnement et urbanisme
Comités : APLM (Association pour la protection du lac Mégantic) et CQEP (Comité qualité environnement de Piopolis), COBARIC (Comité du bassin versant de la rivière Chaudière), CCU (Comité consultatif d'urbanisme) et Marina

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé
Bâtiments et équipements, vie communautaire
Comité : Semaine du bénévolat

Conseiller # 6 : M. Marc Beaulé
Administration générale, promotion et développement économique, information et service de proximité.
Comités : Camping et Comité de la Politique de la famille et des aînés

Maire : M. Fernand Roy
Voirie et urbanisme
Comités : Conseil des maires, CCU (Comité consultatif d'urbanisme), CDLP (Comité de développement local de Piopolis) et comité de voirie

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

18.0 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-11-207

2.0 Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2014

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 6 octobre 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Installation panneau de sortie de secours
- Registre Règlement d'emprunt 2014-14 édifice Maillots
- Remerciement Association Érable et le Chêne Lac-Mégantic
- Taxes 2014
- Formation officier municipal et directrice générale

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

Monsieur le Maire répond aux questions du public sur :

- Services postaux

5.0 Correspondance

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre 2014 est remise aux membres du Conseil. La liste est en annexe.

6.0 Administration générale

2014-11-208

6.1 Destruction des archives

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la destruction des documents dont le délai de conservation, imposé par les archives nationales du Québec, est expiré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-209

6.2 Adoption du Règlement 2014-16 modifiant l'article 13 du Règlement 2014-05 sur la taxation

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-16 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a adopté son budget pour l'exercice financier 2014 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la taxation des services municipaux et des taux des taxes foncières générales et spéciales;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 6 octobre 2014 ;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par les membres du conseil de la municipalité de Piopolis

QUE :

ARTICLE 1 :Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 :Période d'application

Les taux de taxes et de tarification énumérés ci-après s'appliquent pour l'exercice financier 2014

ARTICLE 3 :Taxes sur la valeur foncière

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.6464 cent du 100 \$ d'évaluation et la taxe foncière spéciale « Sûreté du Québec » est à 0.0975 cent du 100 \$ d'évaluation, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4 : Tarification annuelle pour le service de collecte des matières résiduelles

Le tarif annuel pour l'enlèvement, le transport et la disposition des ordures ménagères est fixé à 118 \$/bac, à 710 \$/conteneur de 2 verges, à 1 188 \$/conteneur de 4 verges et à 1 486 \$/conteneur de 6 verges.

Le tarif annuel pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières recyclables est fixé à 25 \$/bac, à 588 \$/conteneur de 2 verges, à 938 \$/conteneur de 4 verges et à 1 152 \$/conteneur de 6 verges.

Le tarif pour une nouvelle utilisation de ces services en cours d'année est calculé au prorata du nombre de jours.

Dans le cas où le règlement 2002-08 de la MRC du Granit relatif à la cueillette des matières résiduelles n'est pas respecté et qu'un bac est endommagé, brûlé ou volé, le coût de remplacement est fixé à 100 \$/bac peu importe le moment de l'année. Cette mesure s'applique uniquement dans le cas d'un geste prémédité.

Le tarif pour ces services doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble.

ARTICLE 5 : Tarification annuelle pour le service d'enlèvement et de traitement des boues de fosses septiques

Le tarif annuel pour la gestion reliée à l'enlèvement et au traitement des boues de fosses septiques est fixé à 104 \$/fosse pour chaque résidence permanente et secondaire qui fait vidanger une fois aux deux ans, à 52 \$/fosse pour chaque résidence secondaire qui fait vidanger une fois aux quatre ans et à 208 \$/fosse pour chaque résidence, commerce, institution et autre qui fait vidanger annuellement.

Dans chaque cas, pour chaque vidange supplémentaire et pour la vidange des fosses de rétention, une nouvelle facture sera transmise au propriétaire de l'immeuble.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble

ARTICLE 6 : Tarification annuelle pour les dépenses de fonctionnement du réseau d'aqueduc

Pour chaque immeuble desservi par le réseau d'aqueduc municipal, le tarif pour les dépenses de fonctionnement du dit réseau est fixé à 119 \$/unité. Le nombre d'unité attribuée à chaque type d'immeuble étant décrit à l'article 10.

Le tarif pour une nouvelle utilisation de ce service en cours d'année est calculé au prorata du nombre de jours.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble.

ARTICLE 7 : Tarification annuelle pour les dépenses de fonctionnement du réseau d'eaux usées

Pour chaque immeuble desservi par le réseau d'eaux usées, le tarif pour les dépenses de fonctionnement du dit réseau est fixé à 176 \$/unité. Le nombre d'unité attribuée à chaque type d'immeuble étant décrit à l'article 10.

Le tarif pour une nouvelle utilisation de ce service en cours d'année est calculé au prorata du nombre de jours.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble.

ARTICLE 8 : Tarification annuelle pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 2002-003 pour la mise aux normes du puits

Pour chaque immeuble desservi par le réseau d'aqueduc municipal, le tarif pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 2002-003 pour la mise aux normes du puits est fixé à 77 \$/unité. Le nombre d'unité attribuée à chaque type d'immeuble étant décrit à l'article 10.

Le tarif pour une nouvelle utilisation de ce service en cours d'année est calculé au prorata du nombre de jours.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble.

ARTICLE 9 : Tarification annuelle pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 2008-12 pour la réalisation de travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées

Pour chaque immeuble desservi par le réseau d'aqueduc et pour chaque immeuble desservi par le réseau d'eaux usées, le tarif pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 2008-12 pour la réalisation de travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées est fixé à 437 \$/unité. Le nombre d'unité attribuée à chaque type d'immeuble étant décrit à l'article 10.

Le tarif pour une nouvelle utilisation de ce service en cours d'année est calculé au prorata du nombre de jours.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble.

ARTICLE 10 : Tableau des unités

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE	NOMBRE D'UNITÉ ATTRIBUÉE
Bureau personnel, professionnel, financier ou autre à même la résidence ayant pignon sur rue	0
Commerce de service ou de détail (1)	2
Établissement industriel	2
Excavation et entretien de machinerie	1
Garage de réparation sans station service	1
Garage résidentiel alimenté en eau	0.5
Immeuble à logement	1 par logement
Résidence	1
Terrain constructible	0.5

(1) Aux fins de la catégorie « commerce de service ou de détail »; est inclus à cette catégorie : bar, boucherie, épicerie, hébergement, restauration, avec ou sans résidence.

ARTICLE 11 : Tarification annuelle pour le service de prévention des incendies

Pour chaque immeuble à être desservi par le service de prévention des incendies, le tarif est fixé à 13,74 \$/unité d'habitation.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire de l'immeuble.

ARTICLE 12 : Échéance(s) du ou des versements

Le Conseil décrète que les taxes foncières et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en six versements égaux. Toutefois, pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes supérieur à 300 \$ pour chaque unité d'évaluation.

Le premier versement viendra à échéance le 1er avril 2014, le second versement le 1er mai 2014, le troisième versement le 1er juin 2014, le quatrième versement le 1er septembre 2014, le cinquième versement le 1er octobre 2014 et le sixième versement le 1er novembre 2014.

ARTICLE 13 : Suppléments de taxes

Les prescriptions de l'article 12 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation sauf que l'échéance du premier versement est postérieure à trente jours de la date d'envoi du compte de taxes, l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure à soixante jours qui suit la date d'exigibilité du premier versement.

ARTICLE 14 : Défaut de paiement

Le conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes municipales, les intérêts sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

ARTICLE 15 : Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 12 % pour l'exercice financier 2014.

ARTICLE 16 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement abroge le règlement 2014-05.

Donné à Piopolis ce 3 novembre 2014.

Karine Bonneau
Directrice générale et sec.-très.

Fernand Roy
Maire

Avis de motion : 2014-10-06
Adoption : 2014-11-03
Entrée en vigueur : conformément à la loi

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 Règlement 2014-15 modifiant le Règlement d'emprunt égout et aqueduc 2008-12 afin de modifier l'article 4 : cas ancien presbytère et commerces

La modification du règlement est annulée.

2014-11-210

6.4 La Constellation : adhésion au projet paniers de Noël

Il est proposé par le conseiller Germain Grenier,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE la Municipalité contribue financièrement à la campagne des Paniers de Noël 2014 mise en place par la Constellation 0-5 ans du Granit qui offre des livres neufs aux enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Prix Hommage bénévolat-Québec 2015

Le Conseil municipal est à préparer un dossier pour l'obtention de la médaille du Lieutenant-gouverneur qui est décernée à une personne qui s'est illustrée par son engagement auprès de la communauté. Par conséquent, la Municipalité ne soumettra pas de candidature au prix Hommage bénévolat-Québec 2015.

6.6 Offres de services juridiques

La Municipalité a reçu trois offres de services juridiques, dont deux avec une possibilité de montant forfaitaire. Elles seront étudiées pour le budget 2015.

2014-11-211

Facture Monty Coulomb

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Germain Grenier
Et résolu,

De payer la facture de Monty Coulomb pour des services professionnels, pour un montant de 2152.48\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Discours du maire 2014

Citoyens et citoyennes, collègue du Conseil municipal et membre du personnel, conformément aux exigences du Code municipal, je vous présente un portrait de la situation financière de la Municipalité de Piopolis pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013, vous trouverez également un résumé des principales réalisations de 2014 et quelques-unes des grandes orientations de 2015.

ÉTATS FINANCIERS 2013

Revenus		
	Réalisations	Budget
Taxes	667 962 \$	665 759 \$
Paiements tenant lieu de taxes	10 192 \$	10 192 \$
Autres revenus de sources locales	231 858 \$	202 595 \$
Transferts	104 240 \$	203 384 \$
Total des revenus	1 014 252 \$	1 081 930 \$
Charges		
	Réalisations	Budget
Administration générale	218 756 \$	216 754 \$
Sécurité publique	118 693 \$	109 439 \$
Transport	234 378 \$	253 592 \$
Hygiène du milieu	101 403 \$	98 623 \$
Santé et bien-être	4 034 \$	5000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	28 336 \$	36 670 \$
Loisirs et culture	128 541 \$	146 722 \$
Frais de financement	58 761 \$	59 013 \$
Total des dépenses de fonctionnement	892 902 \$	925 813 \$
Excédent avant la conciliation à des fins fiscales	121 350 \$	156 117 \$
Conciliations à des fins fiscales		
	Réalisations	Budget
Remboursement de la dette à long terme	(17 774 \$)	(127 117 \$)
Activités d'investissement	(55 362 \$)	(29 000 \$)
Surplus accumulé non affecté	0 \$	0 \$
Réserves financières et fonds réservés	21 882 \$	0 \$
Excédent de fonctionnement affecté	0 \$	0 \$
Total conciliations à des fins fiscales	(51 254 \$)	(156 117 \$)
Surplus de fonctionnements de l'exercice 2013	70 096 \$	0

De plus, le sommaire de la situation financière pour 2013 nous apprend que l'avoir net des contribuables est de 4 301 853 \$ incluant un surplus accumulé non affecté de 158 782 \$.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

Le rapport de nos vérificateurs, le cabinet de comptables **Raymond Chabot Grant Thornton**, pour l'exercice financier 2013, affirme que : «les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Piopolis et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.»

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016

	2014	2015	2016
Transport			
Belvédère sur le Chemin de Bury		15 000 \$	
Chemins municipaux		50 000 \$	
Santé et bien-être			
Bureau de médecin	6 000 \$		
Loisirs et culture			
Patinoire			20 000 \$
Centre communautaire			50 000 \$
TOTAL	6 000 \$	65 000 \$	70 000 \$

- Note : Ce programme est sujet à modification et sera mis à jour lors de l'étude des crédits budgétaires 2015 en novembre prochain.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL 2013

	Rémunération	Allocation	Total
Maire	5 099 \$	2 550 \$	7 749 \$
Conseiller(ère)	10 199 \$	4 619 \$	13 857 \$
Total pour l'ensemble du Conseil	15 298 \$	7 649 \$	23 047 \$

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2014

Nous pouvons affirmer que l'année 2014 fut une année de consolidation de notre gestion administrative et financière. Plusieurs nouvelles politiques ont été instaurées à fin de mieux contrôler nos finances et permettre une plus grande transparence dans la gestion des fonds publics.

Soucieux des grands défis qui nous attendent sur le développement futur de notre communauté, tel que l'évolution démographique, la survie de nos services de proximité et la création d'un milieu de vie favorable au maintien de nos aînées, nous avons mis en place des mesures concrètes et gardons toujours à l'esprit nos objectifs dans nos plans de développement futurs.

Nous vous soumettons quelques-unes de nos réalisations :

Information et développement

- Politique d'attraction pour nouveaux arrivants permanents et les jeunes familles
- Nouvelle présentation de notre journal Les Échos de Piopolis
- Création d'une page Facebook pour la Municipalité
- Mise à jour de notre site WEB
- Comité de réception des nouveaux arrivants

Touristique

- En collaboration avec le CDLP développement d'une carte touristique
- Halte des Zouaves développement de nos archives
- Travaux au bâtiment principal du Camping
- Nettoyage de nos plages suite à la pollution engendrée par les résidus des anciens moulins

Administration

- Politique de gestions des approvisionnements
- Politique des dons et commandites
- Gestion des arrérages de taxes
- Négociation en vue de renouveler l'entente de couverture incendie
- Embauche d'une directrice générale, adjointe administrative et d'un inspecteur en bâtiment et environnement
- Embauche d'une 3^e personne aux travaux d'hiver (voirie)

Urbaniste et voirie

- Rehaussement d'une portion du Rang des Grenier
- Signature d'un nouveau contrat avec le MTQ pour le déneigement
- Dégagement de nos trottoirs en période hivernale

Environnement

- Installation d'un système de vidange des embarcations nautiques
- La saison 2014 du camping municipal se termine avec un surplus approximatif de 19 000 \$.

L'évaluation foncière pour 2015 s'élève à 85 055 500\$.

En ce qui concerne l'adjudication de contrats pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014 vous trouverez, ci-dessous, la liste des contrats de plus de 25 000\$:

Contractant	Montant	Objet du contrat
Ministre des Finances	76 280 \$	Sûreté du Québec 2013
MRC du Granit	107 621 \$	Quotes-parts 2013
Municipalité de Woburn	35 537 \$	Entente incendie 2013

Contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec le même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$:

Aucun contrat.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR 2015

La réalisation du plan d'action de la Politique de la famille et des aînés(es) de Piopolis demeurera une priorité pour le Conseil municipal. Notre regard sera prioritairement dirigé vers l'amélioration de la qualité de vie de nos aînés(es) et le maintien de service de proximité.

La révision de notre programme de protection civile doit être revue et facilement applicable par tous.

Depuis plusieurs années Piopolis a su se faire reconnaître comme un lieu incontournable de la Route des Sommets, nous sommes donc rendus à l'étape de retenir les touristes afin que nos artisans et commerçants puissent bénéficier davantage des retombées économiques.

Le programme de subvention fédéral provincial sur le retour de taxe sur l'essence nous permettra de bénéficier d'une subvention potentielle de plus de 500 000.00\$ sur une période de quatre ans.

Le Conseil devra revoir le plan de développement stratégique de la Municipalité et redéfinir le plan d'immobilisation en conséquence. Ce travail d'envergure devra être structuré sur une base solide et tenir compte de nos réalités.

Réseau d'égout et aqueduc

Nous avons vécu encore une fois une courte période d'obligation de faire bouillir l'eau de notre réseau. Des rencontres ont déjà été entreprises avec nos conseillers techniques afin de trouver la solution définitive à ce problème récurrent et ce malgré les nombreux investissements dans ce réseau.

Centre d'interprétation Laurier-Gauthier

Nous avons comme objectif de mener ce dossier à terme et de faire valoir à Piopolis l'étonnante œuvre d'un de nos concitoyens.

En conclusion...

À partir des informations dont nous disposons, nous pouvons confirmer que la situation financière de la municipalité est excellente.

Merci à tous les membres du Conseil pour votre implication et dévouement. Merci à M^{me} Marie Poissant-Manning, M. Germain Grenier, M^{me} Marie-Claire Thivierge, M. Jean-Marc de Raeve, M. Luc Beaulé et M. Marc Beaulé. Merci à tout le personnel de travailler vers un objectif commun d'améliorer la qualité de vie de notre communauté.

Fernand Roy
Maire de Piopolis

2014-11-212

6.8 Souper de Noël : élus et employés et vœux de Noël Écho Frontenac

Il est proposé par le conseiller Germain Grenier,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QU'UN souper de Noël se tiendra à l'Auberge au Soleil Levant de Piopolis le mercredi 17 décembre prochain pour les employés et les élus de la Municipalité ainsi que leurs conjoints.

QUE la Municipalité défraie le coût du repas des élus et des employés, mais les consommations alcoolisées sont aux frais de chacun.

QUE la Municipalité offre ses vœux de Noël à la population via l'Écho de Frontenac

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.9 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Monsieur le maire Fernand Roy ainsi que les conseillères Marie Poissant-Manning et Marie-Claire Thivierge et les conseillers Germain Grenier, Jean-Marc de Raeve, Luc Beaulé et Marc Beaulé déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2015.

6.10 Ancien portable maire

Le conseiller Germain Grenier souhaite acquérir l'ancien portable du maire pour un montant ne dépassant pas 50.00\$.

6.11 Offre de service Quatorze communications web design

Ce point est annulé.

6.12 Demandes d'aide financière

2014-11-213

1) Comité de la Fête de Noël des enfants

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE dans le cadre de la fête des enfants de Piopolis – édition 2014, un montant de 250.00\$ est remis à Madame Mindy Giroux, membre de l'organisation de cette fête, pour l'achat de cadeaux et pour les dépenses reliées à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Corps cadets 1937

La demande d'appui financier n'entre pas dans la politique de dons et commandites de la Municipalité.

2014-11-214

3) adhésion JEVI

Il est proposé par le conseiller Germain Grenier
Appuyé par le conseiller Marc Beaulé
Et résolu,

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion annuelle à JEVI pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 Sécurité publique

2014-11-215

7.1 Entente service incendie Woburn

ATTENDU QUE la Municipalité est partie à une entente relative à la protection contre l'incendie avec la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn jusqu'au 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis est en désaccord avec la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn quant au calcul de sa contribution financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a donné un avis le 28 août 2014 à la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn pour mettre fin à l'Entente relative à la protection contre l'incendie entre la Municipalité de St-Augustin-de-Woburn et la Municipalité de Piopolis convenu en 1990 dans le but de renégocier de nouvelles modalités concernant la répartition des coûts ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a soumis plusieurs documents pour relancer les discussions;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a soumis une proposition complète de règlement d'entente avec la Municipalité de Woburn;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a fait toutes les démarches nécessaires en vue de convenir d'une entente avec la Municipalité de Woburn;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn refuse la proposition de la Municipalité de Piopolis;

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Germain Grenier
Et résolu,

QU'il est convenu que la Municipalité de Piopolis entreprenne les démarches nécessaires en vue de conclure une entente avec la Ville de Lac-Mégantic pour la protection contre les incendies dans le cadre du schéma de couverture de risques d'incendie de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Rencontre avec le Directeur de la Sûreté du Québec

Une rencontre a eu lieu le mardi 7 octobre 2014 avec le Directeur de la Sûreté du Québec, Monsieur Daniel Campagna, concernant la circulation de trafic lourd dans la Municipalité.

7.3 Offre de service Trafic

Une offre de service d'analyse de la circulation routière de l'entreprise Trafic innovation a été déposée aux membres du Conseil.

8.0 Transport

2014-11-216

8.1 Déneigement des chemins : personnel

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Germain Grenier
Et résolu,

QUE pour la période correspondant au contrat avec le ministère des Transports pour le déneigement, soit du 10 octobre 2014 au 24 avril 2015, Monsieur Robert Turcotte, inspecteur municipal, sera rémunéré à raison de 50 heures par semaine au taux horaire établi à la politique salariale.

QUE pour cette même période, M. Steve Foley, préposé au déneigement, agira à raison de 40 heures par semaine, au taux horaire de la politique salariale.

QUE M. Francis Grenier est embauché à titre de préposé à temps partiel au déneigement (3^e homme), sur appel, pour l'entretien des chemins d'hiver pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 24 avril 2015 pour un nombre d'heures d'environ 250 heures, au taux horaire établi à la politique salariale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 Hygiène du milieu

9.1 Offre de services Environnement s-air : inspection pour identification d'amiante

Une offre de service d'inspection des bâtiments municipaux afin d'identifier des risques de contamination à l'amiante a été soumise par l'entreprise Environnement S-air aux membres du Conseil municipal.

9.2 Offre de services SNC Lavalin

Monsieur le maire dépose une offre de service de SNC Lavalin pour un système de chloration pour le réseau d'aqueduc de la Municipalité.

10.0 Santé et bien-être

10.1 Pacte rural : projet Édifice multiservices

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que la demande d'aide financière faite au Pacte rural pour le projet édifice multiservices a été irrecevable.

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

11.1 Dossier Galarneau

Ce point est remis à une séance subséquente.

11.2 Dérogations mineures

1) M. Fernand Gravel

2014-11-217

Demande de dérogation mineure de M. Fernand Gravel afin de permettre la construction d'une galerie en empiètement sur la bande riveraine sur le lot 630 situé au 231 chemin du Lac

ATTENDU la demande de dérogation mineure de M. Fernand Gravel afin de permettre la construction d'une galerie de 8 pieds par 15 pieds en empiètement sur la bande riveraine sur le lot 630 situé au 231 ch. du Lac ;

ATTENDU QUE la partie de la galerie qui empiète sur la bande riveraine soit en porte-à-faux et de dimension raisonnable ;

ATTENDU QUE les pieux, sonotubes, dalle de béton ou tout autre type construction soit hors de la bande riveraine ;

ATTENDU QU'aucun arbre sur la bande riveraine ne soit coupé ;

ATTENDU QUE la bande riveraine soit bien identifiée sur le nouveau certificat de localisation ;

ATTENDU QUE la demande n'affecte ni la densité d'occupation du sol ni les usages ;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles voisins ne subiront aucun préjudice en cas d'acceptation de la demande ;

ATTENDU QUE l'inspecteur en environnement et bâtiment recommande d'accorder la dérogation mineure demandée pour permettre la conclusion de la vente de la propriété ;

ATTENDU QUE le demandeur subirait un préjudice majeur en cas de refus ;

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE la demande de dérogation mineure n° 2014-10-002 de M. Fernand Gravel pour permettre la construction d'une galerie de 8 pieds par 15 pieds en empiètement sur la bande riveraine sur le lot 630 situé au 231 ch. du Lac, **est acceptée**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-218

Demande de dérogation mineure de M. Fernand Gravel afin de permettre la construction d'une dalle de béton pour solidifier les sonotubes inclinés sous l'annexe au bâtiment à moins de 5 m du système d'épuration des eaux usées sur le lot 630 situé au 231 ch. du Lac

ATTENDU la demande de dérogation mineure de M. Fernand Gravel afin de pouvoir construire une dalle de béton pour solidifier les sonotubes inclinés sous l'annexe au bâtiment situé sur le lot 630 situé au 231 ch. du Lac à moins de 5 mètres du système d'épuration des eaux usées ;

ATTENDU QUE la fosse septique doit être à plus de 2 mètres de la construction ;

ATTENDU QUE la demande n'affecte ni la densité du sol ni les usages ;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles voisins ne subiront aucun préjudice en cas d'acceptation de la demande ;

ATTENDU QUE le demandeur subirait un préjudice en cas de refus ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Rave,
Appuyé par le conseiller Germain Grenier
Et résolu,

QUE la demande de dérogation mineure n° 2014-10-003 de M. Fernand Gravel pour permettre la construction d'une dalle de béton pour solidifier les sonotubes inclinés sous l'annexe au bâtiment situé sur le lot 630 situé au 231 ch. du Lac à moins de 5 mètres du système d'épuration des eaux usées, **est acceptée**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Mme Louise Lacerte

2014-11-219

Demande de dérogation mineure de M^{me} Louise Lacerte pour permettre la localisation d'un garage privé isolé déjà construit en deçà de la marge de recul permis de 7,5 mètres

ATTENDU QU'un permis a été délivré en 2006 par la Municipalité de Piopolis pour la construction d'un garage ;

ATTENDU QUE le propriétaire n'a pas utilisé la bonne marge de recul pour la localisation du bâtiment;

ATTENDU QUE la référence utilisée a été la ligne blanche de la route plutôt que la borne du terrain;

ATTENDU QUE le propriétaire n'a pas agi de mauvaise foi ;

ATTENDU QUE cette dérogation n'affecte en rien la relation avec le voisinage ;

ATTENDU QUE plusieurs dérogations mineures ont déjà été convenues dans ce secteur pour des situations semblables ;

ATTENDU QUE l'inspecteur en environnement et bâtiment recommande d'accorder la dérogation mineure demandée pour permettre la conclusion de la vente de la propriété;

ATTENDU QUE le demandeur subirait un préjudice majeur en cas de refus ;

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,
Appuyé par Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE la demande de dérogation mineure n° 2014-09-001 de Mme Louise Lacerte pour permettre la localisation d'un garage privé isolé déjà construit en deçà de la marge de recul permis de 7,5 mètres sur le lot 5-1 au 728 ch. Rivière-Bergeron à Piopolis, **est acceptée**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) M. Daniel Mercier

2014-11-220

Demande de dérogation mineure M. Daniel Mercier : 740 ch. Rivière-Bergeron

ATTENDU la demande de dérogation mineure de M. Daniel Mercier de pouvoir construire un garage privé isolé à 5 mètres de la ligne de marge de recul avant du terrain plutôt que du 7,5 mètres permis sur le lot 5-5 situé au 740 ch. Rivière-Bergeron ;

ATTENDU QUE le garage ne dépassera pas le bâtiment principal ;

ATTENDU QUE la superficie du garage n'excédera pas le bâtiment principal ;

ATTENDU QUE le minimum de 2 mètres de marge latéral de la ligne d'arpentage sera respecté ;

ATTENDU QUE les arbres côté rue ne soient pas coupés ;

ATTENDU QUE plusieurs dérogations mineures ont déjà été convenues dans ce secteur pour des situations semblables ;

ATTENDU QUE cette dérogation n'affecte en rien la relation avec le voisinage ;

ATTENDU QUE le demandeur subirait un préjudice en cas de refus ;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE la demande de dérogation mineure n° 2014-10-004 de M. Daniel Mercier pour permettre la construction d'un garage privé isolé à 5 mètres de la ligne de marge de recul avant du terrain plutôt que du 7,5 mètres permis sur le lot 5-5 situé au 740 ch. Rivière-Bergeron, **est acceptée**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Projet de camping M. Daniel Jacques

2014-11-221

Demande d'appui M. Daniel Jacques modification de zonage projet de camping

ATTENDU QUE M. Daniel Jacques souhaite démarrer un camping sur sa propriété située au 105, rang de la Savane à Piopolis;

ATTENDU QU'une modification de zonage doit être faite auprès de la CPTAQ pour permettre la construction du dit camping sur sa propriété;

Il est proposé par le conseiller Germain Grenier,
Appuyé par Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE le Conseil municipal appuie la demande de modification du zonage auprès de la CPTAQ de M. Daniel Jacques pour la construction d'un camping ;

QUE le camping sera un camping d'appoint pour la Municipalité de Piopolis ;

QU'un écran végétal sera aménagé à proximité du corridor routier pour l'amélioration du paysage visuel ;

QU'aucune roulotte ne sera installée en permanence sur le terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Rapport CCU

Monsieur le maire dépose le rapport annuel du CCU pour l'année 2014.

11.5 Parcours de marche au cœur de Mégantic

La liste des hébergements de Piopolis sera envoyée au projet *Parcours de marche au cœur de Mégantic*, projet de pèlerinage dans la région.

11.6 Rapport mensuel de l'inspecteur en environnement et bâtiment

Monsieur le maire fait la lecture sommaire du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement et en fait le dépôt.

2014-11-222

11.7 Plan de développement CDLP

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE le plan de développement du CDLP soit intégré dans le plan de développement révisé de la Municipalité de Piopolis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.8 Projet de signalisation

La conseillère Marie Poissant-Manning, membre du CDLP, informe le Conseil qu'un projet de signalisation est en évolution et qu'il y aura un rapport de déposé à une prochaine séance.

11.9 Rôle d'évaluation

Monsieur le maire fait le dépôt du rôle d'évaluation triennal 2015 aux membres du Conseil. La richesse foncière uniformisée est de 88 055 500.\$.

11.10 Projet éolien

L'inauguration du premier projet Parc éolien du Granit aura lieu le 4 décembre prochain.

11.11 Réforme cadastrale

Une rencontre aura lieu le 9 et 10 octobre prochain à Woburn concernant la Réforme cadastrale. Des informations supplémentaires seront transmises dans le journal les Echos de Piopolis lors de la parution de décembre.

12.0 Loisirs et culture

12.1 Offre d'achat Édifice Maillots

Monsieur le maire informe le Conseil que l'offre d'achat Édifice Maillot a été acceptée avec trois conditions soient que le Règlement d'emprunt soit reconnu accepté par la population, qu'un OSBL soit créé et que le montant de 50 000\$ soit versé par la famille Gauthier pour l'achat du bâtiment.

12.2 Demande d'accès au stationnement Marina et bloc sanitaire : triathlon 2 août 2015 : Félix Guèvremont

Une demande écrite d'accès au stationnement et au bloc sanitaire de la Marina a été soumise aux membres du Conseil par Monsieur Félix Guèvremont pour l'organisation d'un triathlon qui aura lieu le 2 août 2015 à Piopolis.

2014-11-223

12.3 Horaire patinoire et embauche de M. Harenclak

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par le conseiller Germain Grenier
Et résolu,

QUE le Conseil procède à l'embauche de M. Pierre-Jean Harenclak à titre de préposé à la patinoire municipale pour la saison 2014-2015, au taux horaire établi à la politique salariale et pour une période approximative de 10 semaines selon les conditions météorologiques.

QUE l'horaire pour la patinoire sera la suivante :

Jeudi de 18h00 à 20h00
Vendredi de 18h00 à 22h00
Samedi de 13h00 à 16h30 et de 18h00 à 22h00
Dimanche de 13h00 à 17h00

*Jours fériés et congés scolaires : 13 h à 16 h 30 et 18 h à 22 h.

La patinoire sera fermée le 25 décembre ainsi que le 1^{er} janvier.

Le 5 janvier et le 9 mars 2015, l'horaire du dimanche prévaudra.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Saison camping 2014

Le conseiller responsable du camping municipal, Marc Beaulé, dépose aux membres du Conseil l'évaluation de la saison 2014 du camping en énumérant les bons coups et les cibles pour 2015.

12.5 Bibliothèque

Monsieur le maire informe le Conseil que le déménagement de la bibliothèque a été fait, qu'une étude des périodes d'ouverture va être effectuée pour rejoindre davantage la population et les invite à visiter l'exposition sur les masques africains en cours.

12.6 Grande cueillette des mots

Le conseiller Marc Beulé informe que la *Grande cueillette des mots* du Théâtre des petites lanternes aura lieu dans la MRC dans les prochaines semaines. De plus amples informations seront données sur le site Facebook de la Municipalité.

2014-11-224

12.7 Nomination répondant culturel

Il est proposé par le conseiller Marc Beulé,
Appuyé par le conseiller Luc Beulé
Et résolu,

QUE le Conseil municipal nomme Madame Johanne Riopelle, citoyenne de Piopolis et membre du Comité culturel de Piopolis, à titre de représentant culturel de la Municipalité au sein de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-225

12.8 Comité culturel

Il est proposé par le conseiller Marc Beulé,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE le Conseil municipal envoie une lettre de félicitations au Comité culturel de Piopolis, Festival Saint-Zénon-de-Piopolis, pour l'obtention d'un financement de Patrimoine Canada et grâce à la solidité de son organisation, être un des rares organismes à avoir obtenu la totalité du montant demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-226

13.0 Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Beulé,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes au cours du mois d'octobre 2014 est déposée aux membres du Conseil.

15.0 Varia

2014-11-227

15.1 Afeas : recrutement mention Madame Carole Fortier

Il est proposé par le conseiller Germain Grenier,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE le Conseil municipal envoie une lettre de félicitations à Madame Carole Fortier pour sa reconnaissance reçue comme meilleure recruteuse de nouveaux membres Aféas au Congrès 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant Manning

Rencontre pour la Semaine Intergénération.

Sécurité : rencontre comité et avec directeur de la Sûreté du Québec (M. Campagna).

Concert Festival Saint-Zénon-de-Piopolis 6 décembre.

Participation au Rendez-vous culture.

Conseiller # 2 M. Germain Grenier

Schéma de couverture de risques incendie : négociations avec Woburn.

Patinoire : travaux d'ouverture et projet de glissade.

Transautonomie : rencontre à venir.

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge

Rencontre à venir : Piopolis fête l'hiver.

Déménagement de la Bibliothèque.

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve

Informations sur la gestion des matières organiques et le compostage.

Participation formation sur le recyclage.

Projet de randonnée pédestre au Scotchcap.

Informations bac brun.

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé

Fabrication des paniers pour nouveaux arrivants.

Création d'un tableau d'honneur pour les bénévoles émérites.

Conseiller # 6 : M. Marc Beaulé

Rencontre avec promoteur logements à Piopolis.

Participation au comité gestion de la Route des sommets.

Participation au Grand rendez-vous de la culture.

Présence au Cercle de la matrice de vie : inauguration point encrage Pointe-aux-Bouleaux.

Informations sur la tombée pour les Échos de Piopolis : 15 novembre.

Maire : M. Fernand Roy

Participation à plusieurs rencontres et comités.

Participation au Conseil des maires d'octobre.

Rencontres avec la dg sur le budget.

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

M. le maire répond aux questions du public sur :

- Permis de construction transférable
- Vaccination le 4 novembre
- Dimanche 30 novembre : Guignolée
- Campagne 2014 de patates
- Projet Verre-vert
- Demande de participation à la journée contre l'intimidation 8 décembre : projet Tendre la main
- Fondation d'une Aféas à Lac-Drolet
- Acquisition de l'édifice Maillot
- Changement de curée dans la Paroisse
- Documents d'archive dans la voute bâtiment de la Caisse

2014-11-228

18.0 Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Germain Grenier

Et résolu,

QUE la séance est levée ; il est 21 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Karine Bonneau, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Fernand Roy, maire